

74^{ème} PARIS MANTES 3 RW 22
Nuit du Sa 24 au Di 25 Janvier 2009

- ≠ Comme chaque année nous vous invitons à participer à cette mythique marche de nuit ouverte à tous cafistes ou non à partir de 16 ans révolus.
- ≠ Les inscriptions au CAF Ile de France concernent deux distances pour un coût de 10 Euros hors déplacements.
 - 38 km avec Maurice Licollet ou en Solo - Niveau M+ ou So
Rendez vous en gare de Paris - St Lazare en queue du train à destination de St. Nom. la. Breteche.
Départ le Sa à 23H40 (ou pour les retardataires le Di à 0410) - Départ de St Nom le Di à 1H.
 - 54 km en Solo ou en groupes à constituer - Niveau So ou SP - Départ depuis l'Hotel de Ville de Boulogne - Billancourt (Métro Marcel Sembat) le Sa 24/01 à 24H (ou le Di 25/01 à 0H)
- ≠ Entraînements envisagés =
 - 28.12.08 et 18.01.09 avec Momo
 - 04.01.09 avec Francois Desjoul
 - 10.01.09 avec Nicole Voisin
 - ou toute autre sortie M+ à SP.
- ≠ Dates des inscriptions du 05/12/08 au 13/01/09 dernier délai -
- ≠ Il sera remis à l'inscription le schéma des parcours - ainsi que le règlement de la marche, plus tard par voie postale la carte de route -
- ≠ Renseignements auprès du CAF ou de Maurice Licollet (06 72 49 10 22 et pepe. le. momo @ wanadoo. fr)

74^e Édition PARIS BOULOGNE - BILLANCOURT MANTES A LA MARCHÉ



Nuit du samedi
24 JANVIER 09

74^e RANDONNÉE PÉDESTRE - RÈGLEMENT

Paris-Mantes est une randonnée pédestre. Les responsables d'associations doivent transmettre aux futurs marcheurs toutes les consignes du règlement.

1 - Cette manifestation n'est ni une course ni un marathon. Elle est strictement réservée aux marcheurs en parfaite condition physique, munis de leur carte de l'organisation "Paris-Mantes".

2 - Les marcheurs doivent respecter le règlement et les horaires de passages prévus sur le parcours officiel.

I - SÉCURITÉ

La randonnée pédestre s'effectue de nuit sur le côté droit de la route, sur les voies publiques (Code de la route). Les marcheurs doivent obligatoirement porter au bras gauche le brassard réfléchissant remis au départ (contre dépôt du talon d'assurance sauf 12 km) lors du pointage et doivent le remettre à l'arrivée. Ils doivent également être porteurs d'une lampe électrique, les organisateurs conseillent le port d'un gilet réfléchissant. En outre, bien que l'organisation ait prévu deux points de ravitaillement aux Alluets-le-Roi et à Senneville, chaque marcheur doit se munir de produits énergétiques pour éviter une fringale subite.

LES DIRIGEANTS D'ASSOCIATIONS sont responsables de leurs marcheurs dans la non observation de ces consignes. Ils sont responsables de leurs véhicules de ravitaillement qui ne doivent en aucun cas se trouver sur le parcours de la marche. Tous les participants doivent respecter les arrêtés municipaux dans les agglomérations traversées entre 0h et 7h du matin. Stationnement interdit sur les voies publiques à ROCQUENCOURT, BAILLY, ST GEMME, LES ALLUETS-LE-ROI.

Pour ne pas gêner les marcheurs, sont interdits : Tous les véhicules suivants sur le parcours de la marche autres que ceux de la Gendarmerie, la Police, les Sapeurs Pompiers, le SAMU, la Croix-Rouge (véhicules prévus dans le plan d'assistance) et les organisateurs officiels. Un parcours parallèle par la N307, la N191 et la D113 permet d'assister au passage de la marche dans plusieurs voies transversales à l'itinéraire à des croisements gardés par des signaleurs. Les haut-parleurs, transistors, cycles et V.T.T., les avertisseurs sonores, les gyrophares et les chiens sont formellement proscrits.

II - ASSISTANCE

Le SAMU et les secouristes de la Croix-Rouge assurent une assistance médicale sur tout le parcours. En aucun cas ils ne ramassent les abandons. Un service de ramassage est prévu pour ces derniers. À Maule près du poste de secours de la Croix-Rouge Française, un car assure le retour sur MANTES-LA-JOLIE à partir de 6h aux porteurs de la carte.

III - RAVITAILLEMENT

Deux points de ravitaillement (eau, café, thé, chocolat, soupe, fruits, gâteaux, sucre) sont assurés sur le parcours par l'AS MANTAISE et l'ENTENTE SENNEVILLOISE, aux Alluets-le-Roi et à Senneville.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

I - HORAIRES

1 - PARIS-MANTES 54 km : départ de BOULOGNE-BILLANCOURT, devant l'Hôtel de Ville, métro Marcel Sembat, le dimanche 25 janvier 2009 à 0h.

2 - SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE - MANTES-LA-JOLIE 38 km : départ de la gare de ST-NOM-LA-BRETÈCHE, en forêt de Marly, le dimanche 25 janvier 2009 à 1h, puis suivre le parcours normal.

3 - MAULE - MANTES-LA-JOLIE 20 km : départ du point de contrôle n°3, Place des fêtes, Henri Dunant, le dimanche 25 janvier 2009 à 6h, puis suivre le parcours normal.

4 - JUMEAUVILLE - MANTES-LA-JOLIE 12 km (parcours France Télécom départ devant le café Jumeau bar, 61 Grande rue, le dimanche 25 janvier 20 à 8h contrôles à partir de 7h30. Inscriptions sur place possibles pour ce parcours. Pour les 4 départs : pointage des cartes de route et remise obligatoire talon d'assurance. Contrôles : chaque marcheur doit faire pointer sa carte route. Arrivée : complexe sportif Félicien Dantan - 15 rue de Lorraine Mantes-la-Jolie. L'heure d'ouverture du contrôle d'arrivée est fixée à 6h l'heure de fermeture à 11h.

II - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous. Sont considérés comme " groupe ", les marcheurs inscrits sous le nom d'un club, CE, amicale, etc.... Les autres sont considérés en " individuels ".

Tarifs :

Parcours	Individuels	Groupes	
54 km	11 €	9 € + 1 €	CAF
38 km	11 €	9 € + 1 €	CAF
20 km	5 €	5 €	
12 km	3 €	3 €	

Âge minimum : 16 ans pour les parcours de 54 et 38 km. Pas d'âge minimum pour les autres parcours. Sur le 12 km, les inscriptions sont gratuites pour les enfants de moins de 12 ans. Le prix comprend la médaille, l'assurance responsabilité civile de l'organisation, l'assistance, le ravitaillement par l'AS Mantaise et l'Entente Sennevilloise, les frais postaux, etc.

Les inscriptions se font par Internet www.as-mantaise.asso.fr, au moyen d'un chier à télécharger et à compléter suivant la catégorie (individuel ou groupe) le parcours effectué. Le fichier complété est à renvoyer par mail asm.parismantes@yahoo.fr. Le règlement se fait par chèque, à envoyer dans les 10 jours suivants l'envoi du bulletin d'inscription. Si ce délai est dépassé votre inscription ne sera pas prise en compte.

Aucune liste complémentaire n'est admise sans le n° d'inscription de groupe. Aucune inscription au départ, sauf sur le 12 km. Des cars au départ Mantes-la-Jolie assureront l'aller vers les différents points de départ. Ce service est soumis à une inscription préalable et au paiement d'une participation financière (8 € pour Boulogne-Billancourt ou St-Nom-la-Bretèche, 5 € pour Maule et 3 € pour Jumeauville). Voir le détail de ce service sur la fiche d'inscription officielle.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 15 JANVIER 2009

III - ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance de responsabilité civile pour l'ensemble des marcheurs. Il appartient cependant aux participants, s'ils le jugent nécessaire, de veiller à se garantir pour les risques individuels qui restent à leur charge.

IV - CARTE DE ROUTE

Les cartes de route sont nominatives et sont envoyées au responsable du groupe. À charge pour lui, dès leur réception, de les remplir et de les remettre aux marcheurs du groupe. Important : le talon détachable est le justificatif d'assurance, il doit être remis au départ aux organisateurs. Sur présentation des cartes correspondantes, les fidèles du PARIS-MANTES (54 KM) ont droit aux médailles des six, dix et vingt participations.

V - REMISE DES RÉCOMPENSES

La remise des coupes et challenges attribués aux clubs présents dans la salle d'arrivée, aura lieu à 11h au cours de la réception, au complexe sportif Félicien DANTAN, 15 rue de Lorraine, à Mantes-la-Jolie. (présence souhaitée d'au moins un organisateur par club).

Association Sportive Mantaise

15 rue de Lorraine • 78200 Mantes-la-Jolie

Tél. : 01 34 77 23 34 • Fax : 01 30 98 67 47

www.as-mantaise.asso.fr • asm.parismantes@yahoo.fr

Association Sportive Mantaise

